



XXVIII^{ème} FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR DE NARBONNE

Septembre 2009

Chers amis,

L'automne arrive, signe qu'il est temps à présent de préparer la 28^{ème} édition de notre cher festival qui nous l'espérons de tout cœur perdurera dans le merveilleux cadre de la Cour de la Madeleine dans le Palais des Archevêques.

Comme chaque année nombreuses seront les compagnies à postuler et nous n'en retiendrons que 9, cependant j'encourage vivement toutes les troupes fédérées à postuler. Vos dossiers nous permettent de vous connaître, de vous rencontrer et si votre spectacle n'est pas retenu, nous pourrions sûrement les recommander pour les autres festivals ou rencontres.

Le festival se déroulera du **2 au 11 juillet 2010.**

Petit rappel sur les caractéristiques de ce festival :

- Il touche un public présent et nombreux qui devient connaisseur et exigeant.
- Les spectacles sont en plein air, dans un cadre prestigieux, pour autant les comédiens doivent être entendus de tous, même par grand vent.
- Essayez de postuler sur un grand nombre de dates, vous verrez vos chances d'être choisis multipliées (le milieu de semaine est encore délaissé).

Pour vos prochaines représentations, pensez à inviter, vos Présidents de région, de CD, nous-mêmes (nous nous déplaçons dans les limites de nos possibilités).

Le comité de sélection se réunira pour la sélection définitive vers le 15 mars ce qui sous entend que les spectacles doivent être vus et les évaluations nous parvenir le plus rapidement possible.

Enfin si vous désirez des renseignements supplémentaires, contactez nous, nous sommes à votre disposition.

A bientôt,

Avec toutes mes amitiés.

Christine BERNABÉ
Présidente



XXVIII^{ème} FESTIVAL NATIONAL DE THEATRE AMATEUR DE NARBONNE

Du 2 au 11 Juillet 2010
Manifestation officielle de la F.N.C.T.A.
organisée par le Théâtre des Quatre Saisons / M.J.C
et le Service Culturel de la Ville de NARBONNE

REGLEMENT DU FESTIVAL 2010

OBJET DU FESTIVAL

ARTICLE - 1

Le Festival de Narbonne s'adresse à toutes les formations amateurs membres de la **F.N.C.T.A.**, qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelle que soit la nature des représentations : comédie, drame, lyrique et pratiquent volontairement le théâtre de façon permanente et à titre de loisirs.

ARTICLE - 2

Le Festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La qualité des représentations est la condition primordiale de la sélection des formations.

ARTICLE - 3

Les troupes amateurs qui souhaitent participer au Festival doivent transmettre un dossier de candidature auprès du Secrétariat du Festival **62, Rue de Turenne 11100 NARBONNE** - Tél : **04.68.41.03.72** Mail : christine.bernabe@wanadoo.fr ou Geneviève Carbou au **04 68.90.45.65**. avant le **15 Janvier 2010, délai de rigueur**.

ARTICLE - 4

Le dossier de candidature doit nécessairement comporter :

- **Le texte complet de l'oeuvre jouée (sauf si vous avez déjà postulé avec ce spectacle)**
- **5 photographies différentes et de bonne qualité, 1 programme.**
- **Les Fiches I, II et III clairement remplies.**
- **Tous documents (article de presse, vidéo...) que vous jugerez utile de nous transmettre pour mieux faire connaître votre spectacle**

Le dossier sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE - 5

Des formulaires de candidature complémentaires pourront être retirés auprès du secrétariat du Festival ou sur Internet http://www.festivalnarbonne.org/accueil_festival.html.

ARTICLE - 6

Une présélection sera réalisée par les Unions Régionales de la **F.N.C.T.A.**

ARTICLE - 7

Préférence sera donnée aux spectacles déjà rodés et ayant participé à des rencontres départementales, régionales ou nationales.

ARTICLE – 8

La sélection finale sera établie par le Comité du Festival d'après une liste proposée par la F.N.C.T.A

ARTICLE - 9

Les résultats de la sélection seront rendus publics, à partir du **30 mars 2010**. Ils seront notifiés par simple lettre et dans les meilleurs délais aux candidats retenus.

ARTICLE - 10

La publication des résultats de la sélection comprend :

- la liste des troupes appelées à participer,
- l'ordre des représentations est fixé par le Comité du Festival, étant entendu que chaque troupe proposera 3 dates possibles. Le week-end sera réservé en priorité aux troupes les plus éloignées.

ARTICLE - 11

Dès réception de la notification, chaque troupe doit impérativement retourner au secrétariat une lettre d'engagement définitif. Le défaut de réponse, dans un délai de 15 jours après la date d'envoi de la notification, est assimilé à un refus définitif de participer au Festival.

DEROULEMENT DU FESTIVAL

ARTICLE - 12

Le Festival aura lieu en plein air, Palais des Archevêques de Narbonne - Cour de la Madeleine, **du 2 au 11 Juillet 2010.**

DISPOSITION GENERALE

ARTICLE - 13

Chaque troupe, ayant joué son spectacle, bénéficiera d'un défraiement (indemnisation forfaitaire pour les frais de transport) conformément au barème ci-annexé.

Le défraiement n'est attribué qu'une seule fois pour l'ensemble du Festival. Un défraiement spécifique est mis en place pour les troupes étrangères. Celles-ci recevront les modalités avec le dossier d'inscription.

ARTICLE - 14

Les organisateurs ne fourniront aucun décor ni accessoire. Chaque compagnie devra donc prendre ses dispositions en conséquence.

ARTICLE - 15

Les troupes s'engagent à utiliser uniquement le matériel technique mis à leur disposition. Un inventaire de ce matériel figure au dossier de candidature.

ARTICLE - 16

Pour des raisons climatiques ou autres, indépendantes de notre volonté le spectacle pourrait être annulé. Cette décision appartiendra uniquement au Comité du Festival. Aucun repli ne peut être envisagé.

DEROULEMENT DES REUNIONS TECHNIQUES

ARTICLE - 17

Le Festival met à la disposition des troupes, les équipements précisés dans les pages suivantes.

ARTICLE - 18

Les techniciens ou régisseurs de chaque troupe doivent prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente pour les réglages lumière.

ARTICLE - 19

La répartition du parc des projecteurs est alors effectuée par le même technicien du Festival. Le nombre de projecteurs et de circuits de jeu d'orgues est le même pour chaque troupe.

ARTICLE - 20

Le démontage des décors doit se faire le soir même après la représentation, car la troupe du lendemain doit s'installer.

CONDITION D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL

ARTICLE - 21

Un dossier dans lequel sont exposées les différentes possibilités d'hébergement à Narbonne, est transmis aux troupes participantes au Festival, une fois la sélection effectuée.

Le Festival prend en charge l'hébergement des troupes participantes pour la nuit précédent le spectacle et celle du spectacle. Il assure également 2 petits déjeuners, les 2 repas le jour de la représentation.

CALENDRIER DU FESTIVAL

Date limite de dépôt de dossiers de candidatures : **15 Janvier 2010**

Résultat de la commission de sélection : **15/30 Mars 2010**

Festival : **du 2 au 11 Juillet 2010**

BAREME D'INDEMNISATION

Troupes Languedoc Roussillon : **600 Euros**

Pour autres troupes : **600 Euros + 0,27 Euro** de km (pour 1 véhicules aller retour)

FICHE TECHNIQUE

MATERIEL SON ET ECLAIRAGE

Cour de La Madeleine - Palais des Archevêques

SCENE :

10 m X 8 m (9 m d'ouverture)

STRUCTURE :

Un grill technique de 10 x 9 en 500 triangulaire avec 2 ponts médians en 300 triangulaire sur 4 Towers. Hauteur 9 mètres.

1 déport de 3 m cour et jardin face pour occultation latérale.

PENDRILLONS :

1 fond de scène de 12 m x 7 m velours noir

3 jeux de pendrillons de 3 m x 7 m velours noir

3 frises de 10 m noir

Pas de rideau d'avant scène

ECLAIRAGE :

24 PC

10 Par

6 Découpes

1 Jeu d'orgue 24 circuit

Les filtres de couleur ne seront pas fournis.

SON :

2 enceintes en façade

2 enceintes mobiles

1 console de mixage connexions entrées ampli : 2

1 lecteur de cassette connexions cassette : 2

1 lecteur CD

Dans le cas où vous amèneriez des appareils supplémentaires, prévoir aussi les raccords.

Les troupes seront assistées par un technicien pour l'installation et l'utilisation du matériel ce, dès la fin de la représentation de la veille et tout le temps nécessaire.

Par contre, vous devrez prévoir vos propres techniciens en ce qui concerne la tenue des régies pendant la durée du spectacle.

Pour tous renseignements complémentaires, appeler au : **04.68.41.03.72 Christine BERNABE**
04.68.90.45.65 Geneviève CARBOU

Nota : Le déroulement du Festival est uniquement assuré par des bénévoles.

Durant la journée une permanence sera tenue à la MJC/CIS place Salengro -Narbonne

RENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

FICHE II

1 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

PRESENTATION DE LA TROUPE : (si vous possédez ces renseignements sur plaquette, merci de l'envoyer au lieu de rédiger)

- **Historique** :

.....
.....
.....

- **Statuts** :

- **Répertoire** :

.....
.....

- **Dates, Types et Lieux des participations à des manifestations importantes ou autres festivals**

.....
.....
.....

2 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRESTATION PROJETEE

Pièce ou Extrait de pièce choisi : titre

Résumé de la pièce en 10 lignes : .ou plaquette jointe

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dates et lieux des représentations prévues le plus tôt possible entre **janvier et mi-mars** (à fournir absolument) : *pensez à envoyer des invitations au président d'Union !*

Le à

Le à

Le à

Le texte complet en 1 exemplaire doit être fourni à l'appui du dossier de candidature accompagné de 5 photographies différentes et de bonne qualité, 1 plaquette. A noter que tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

ENGAGEMENT

FICHE III

La troupe déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter l'ensemble des articles.

Nom de la troupe

Adresse

Signature du Responsable

Les 3 fiches du dossier dûment complétées et les pièces à fournir sont à retourner au plus tard le **15 Janvier 2010 délai de rigueur** à :

Festival National de Théâtre Amateur
Christine BERNABÉ
62, Rue de Turenne
11100 NARBONNE
Tél : 04.68.41.03.72 christine.bernabe@wanadoo.fr